

COMMUNE D'AIGUILLON

Département

Lot et Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU JEUDI 7 AVRIL 2022

Nombre de membres  
du conseil : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la  
réunion : 5

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-sept heures trente,  
Le conseil d'administration du CCAS d'Aiguillon s'est réuni en séance,  
au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'Aiguillon, salle du jumelage,  
sous la présidence de Madame Valérie BIDET, Vice-Présidente,  
représentant monsieur Christian GIRARDI, Président.

Date de convocation :  
16/03/2022

Étaient présents : 5

MM. Valérie BIDET, Marie-Thérèse LIPIN, Catherine LARRIEU,  
Danièle POLONI, Annick PAPON

Étaient absents : 5

MM. Brigitte LEVEUR, Dominique REAU, Claudette PICARD

Était excusée : 1

M. Christian GIRARDI.

Pouvoirs de vote : 0

Secrétaire de séance : Madame Martine BEVILACQUA,

Objet de la  
délibération

Finances-  
Comptabilité

Approbation du  
compte de gestion

Année 2021

CCAS

Assistaient à la séance :

Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services  
Madame Flora BOULBES, agent social

φφφφφφφφ

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, et les  
décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des  
créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des  
mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux  
des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur  
accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi  
que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et  
l'état des restes à payer,

Publié le

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

Madame la Vice-Présidente, Valérie BIDET, demande au conseil d'administration de bien vouloir délibérer.

**Le conseil d'administration,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget du CCAS d'Aiguillon, dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait à Aiguillon, le - 7 AVRIL 2022  
Pour copie certifiée conforme au registre,

Le Président,  
Christian GIRARDI

